

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 23/10/2019**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 14 octobre 2019, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 23 octobre 2019 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

**Présents :** CHATAGNAT André-Gilles, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, CHAMOSSET Alain, MESSERLI Florence, VENANCIO Nathalie, VEYRAT Karine, SEBERT Laëtitia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** CHAINE Aurélien, GALL Lydie (a donné pouvoir à SEBERT Laëtitia)

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme SEBERT Laëtitia

Le compte-rendu de la séance précédente du 11 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

● **Validation de l'Avant-Projet Définitif**

A défaut de présentation des nouveaux plans, le comité syndical n'a donc pas pu délibérer et remet ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui sera fixée au mercredi 30 octobre 2019.

Néanmoins, le comité syndical décide d'accepter l'option chiffrée à l'APD c'est-à-dire la réfection des toitures du groupe scolaire à l'exception du bâtiment côté RD992 où les tuiles mises en place sont conformes. L'option s'élève à 210 000 € HT et comprend : dépose et évacuation des tuiles existantes, pose d'un pare-pluie, chevronnage, complément d'isolation éventuels, fourniture et pose de nouvelles tuiles conformes aux pentes de toitures, reprises éventuelles de zinguerie, reprise des pannes défectueuses, échafaudage.

● **Autorisation de dépôt du permis de construire**

Remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

● **Demandes de subvention**

Le comité syndical souhaite solliciter l'aide de l'Etat (via la DETR), la Région et le Conseil Départemental pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

La délibération est néanmoins remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion car l'APD n'est pas validé.

● **Questions diverses**

*Décision Modificative n° 2 :* Monsieur le Président propose à l'Assemblée les mouvements budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2019 :

*Section d'investissement*

Dépenses		Recettes	
Article 2032 :	+ 1 331.00 €	Article 10222 :	+ 426.00 €
Article 2184 :	- 905.00 €		
<b>Total</b>	<b>+ 426.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 426.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget 2019.

Défibrillateur : Monsieur le Président indique qu'il a reçu une information de la Préfecture indiquant que les ERP de 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> catégorie doivent être équipés de défibrillateur automatisé externe (DAE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le groupe scolaire étant un ERP de 3<sup>ème</sup> catégorie, il y a lieu de l'équiper. Le comité syndical demande donc à Monsieur le Président de demander des devis. Il souhaite également que les enseignants et le personnel sur place soient formés à l'utilisation de cet équipement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.